



COMMISSION LOCALE D'INFORMATION DE CADARACHE
RAPPORT FINANCIER 2016

1. EXECUTION DU BUDGET 2016

Le budget prévisionnel 2016 adopté par l'Assemblée générale du 12 novembre 2015 s'élevait à 297 900 € (hors charges supplétives).

Le budget exécuté fait apparaître, par rapport aux prévisions, les différences suivantes :

	PREVISIONS (hors charges supplétives)	REALISATION	VARIATION
Produits	297 900 €	273 390 €	- 8 %
Charges	297 900 €	256 726 €	- 16 %
Solde intermédiaire		14 398 €	
Engagements sur ressources affectées		19 400 €	
Résultat		- 2 736 €	

A. Les produits

Les produits se sont élevés à 273 390 €, répartis de la manière suivante :

PRODUITS	MONTANT
Subventions	261 770 €
Aides publiques à l'emploi (CUI-CAE)	10 914 €
Produits financiers	706 €

Les produits ont été inférieurs de 8% aux prévisions.

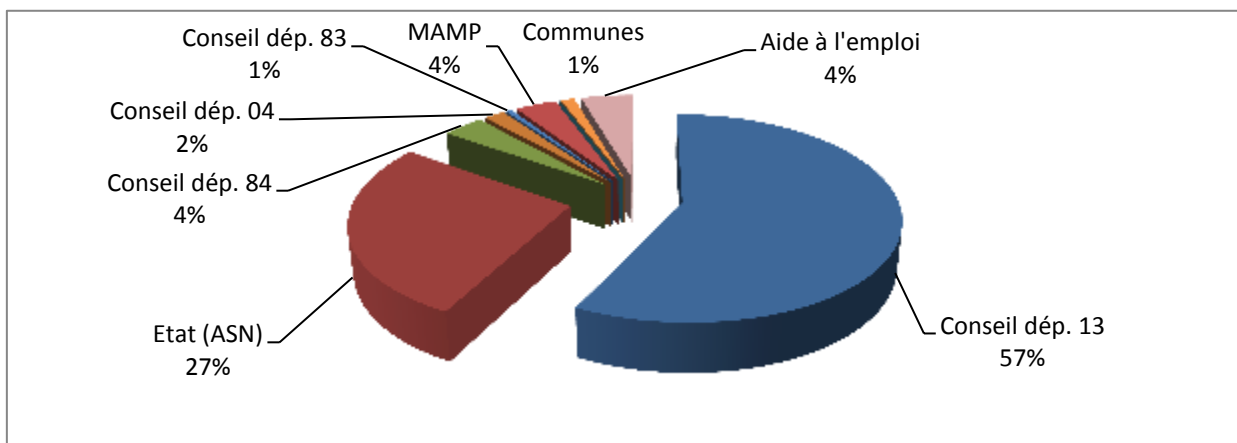
Pour ce qui concerne les subventions, il est rappelé que selon l'article L125-31 du code de l'environnement, la CLI est financée par l'Etat et les collectivités locales ou leurs groupements.

En 2016, elles ont été inférieures de 13 % aux prévisions, les subventions obtenues ayant été inférieures aux demandes.

Les subventions allouées en 2016 ont été les suivantes :

Collectivité	Montant alloué	Montant demandé
Département 13	157 000 €	157 000 €
Autorité de Sûreté Nucléaire	75 000 €	77 000 €
Département 84	10 000 €	10 000 €
Région PACA	0 €	10 000 €
Métropole Aix-Marseille Provence (MAMP)	10 000 €	10 000 €
Département 04	5 000 €	5 000 €
Département 83	1 500 €	5 000 €
Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVA)	0 €	1 000 €
Communauté de Communes Provence Verdon (CCPV)	0 €	1 000 €
Communauté Territoriale Sud Luberon (COTELUB)	0 €	1 000 €
Ville Marseille	1 000 €	1 000 €
Commune Saint-Paul-lez-D.	300 €	300 €
Commune Jouques	0 €	300 €
Commune Rians	300 €	300 €
Commune Ginasservis	300 €	300 €
Commune Gréoux-les-B.	300 €	300 €
Commune St-Julien-le-M.	300 €	300 €
Commune Vinon-sur-V.	270 €	300 €
Commune Sainte-Tulle	0 €	300 €
Commune Corbières	200 €	300 €
Commune Beaumont-de-P.	300 €	300 €
Commune Mirabeau	0 €	300 €

Fig. 1 : Répartition des financements publics



Le Département des Bouches-du-Rhône demeure le principal contributeur de la CLI (57 %). Le second contributeur est l'Autorité de Sûreté Nucléaire (27 %). Le financement complémentaire (16 %) se répartit entre les autres collectivités territoriales.

Il convient de signaler les contributions volontaires en nature, dont certaines peuvent faire l'objet d'une estimation sur la base de tarifs existants, mentionné en pied de bilan (88 133 €) :

- Bénévolat des membres de l'association : 72 789 € (nouveau barème) ;
- Locaux départementaux mis à disposition par le Département des Bouches-du-Rhône à Aix-en-Provence pour le secrétariat de la CLI : 10 462 € (valeur locative) ;
- Mise à disposition par le CEA de salles au château de Cadarache pour les assemblées générales et les réunions plénières : 3 332 € ;
- Mise à disposition d'une salle municipale par la Ville de Manosque pour la réunion publique du 29 septembre 2016 : 800 € ;
- Mise à disposition de salles municipales par la Commune de Vinon-sur-Verdon pour des réunions du Bureau, de commissions et de groupes de travail (3 réunions) : 750 € ;

D'autres apports en nature, non valorisés doivent être signalés :

- Mise à disposition de la salle des Etats de Provence de la Ville d'Aix-en-Provence pour la réunion publique du 24 novembre 2016 ;
- Mise à disposition de salles municipales par la Commune de Saint-Paul-lez-Durance pour des réunions du Bureau, du Conseil d'administration, de commissions et de groupes de travail (23 réunions) ;
- Mise à disposition d'une salle municipale par la Commune de Gréoux-les-Bains pour une réunion de commission ;
- Mise à disposition de salles par le Conseil départemental des Bouches-du-Rhône (Espace du Pays d'Aix) pour des réunions du Bureau, de commissions et de groupes de travail (8 réunions) ;
- Mise à disposition de salles municipales par la Commune de Vinon-sur-Verdon pour des réunions du Bureau, de commissions et de groupes de travail (5 réunions).

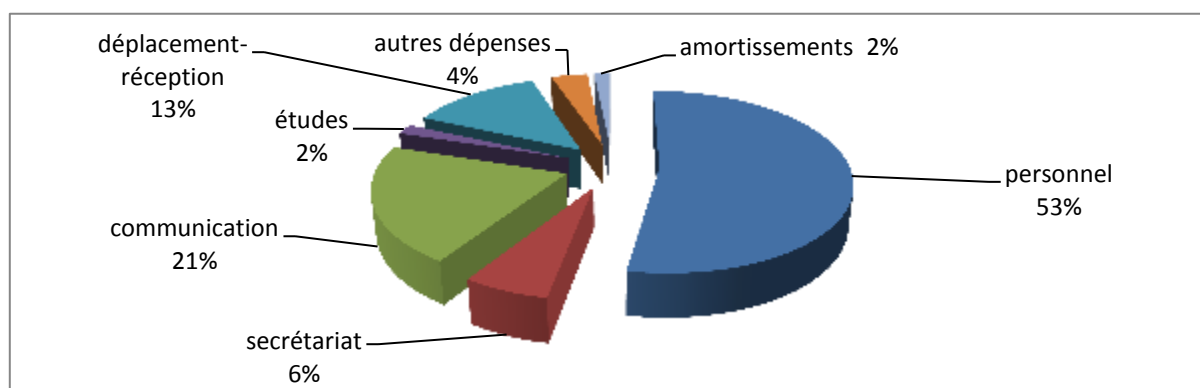
B. Les charges

Les charges se sont élevées à 256 726 €, réparties de la manière suivante :

	Réalisation	Prévision	2015 <i>pour mémoire</i>
Personnel (1)	135 828 €	145 000 €	131 623 €
Secrétariat	15 800 €	15 700 €	23 277 €
Communication	53 284 €	54 000 €	38 467 €
Etudes	4 106 €	24 000 €	0 €
Déplacement - réception	33 472 €	20 000 €	27 4018 €
Autres dépenses	10 133 €	18 800 €	5 689 €
Dotations amortissements	4 103 €	8 400 €	7 529 €

(1) : employés de l'association et personnel départemental mis à disposition.

Fig. 1 : Répartition des charges



Les frais de personnels représentent, comme les années précédentes, la part la plus importante des dépenses (53%).

Cela comprend un secrétaire général, agent départemental mis à disposition par le Département 13 auquel la CLI rembourse le coût correspondant (salaires et charges), et deux employées de l'association (secrétaire de direction à temps partiel et chargée de communication et d'animation à plein temps).

Les charges ont été inférieures de 16% aux prévisions.

Les principales variations par rapport aux prévisions sont les suivantes :

- Etudes : l'étude environnementale lancée en 2016 comprend deux campagnes de prélèvements et d'analyse, dont seule la première a été réalisée en 2016, la seconde l'ayant été en 2017 ;
- Déplacement-réception (+67%) : le nombre de réunions a été plus important que prévu ;
- Autres dépenses (- 45%) : ces dépenses ont été moins importantes que prévu, notamment pour la formation, l'accueil de stagiaires et les prestations de sous-traitance.

Il est à noter que ce montant de charges doit être complété par la valorisation des contributions en nature évalué à 88 133 €.

C. Le résultat

Le résultat est négatif pour un montant de 2 736 €. Cela résulte principalement d'une baisse des financements de la Région PACA qui n'a pas renouvelé en 2016 sa subvention pour le CLIC info (10 000 € en 2015).

2. LE BILAN 2016

Les principaux éléments du bilan au 31 décembre 2016 sont les suivants :

Montant actif net immobilisé	5 093 €
Disponibilité (trésorerie)	184 743 € <ul style="list-style-type: none"> ➤ Compte courant : 2 429 € ➤ Livret bleu : 182 158 € ➤ Livret épargne : 156 €
Créances	16 566 €
Fonds dédiés sur subventions	19 400 €
Dettes	99 743 €
Fonds propres	88 273 €

Concernant les fonds dédiés sur subventions de 19 400 €, cela correspond aux subventions allouées par le Département 13 et l'ASN pour l'étude Nappe partiellement réalisée en 2016 et qui sera achevée en 2017.

Concernant les dettes d'un montant de 99 743 €, il s'agit principalement de dépenses fournisseurs engagées en 2016 et autres dettes sociales qui n'ont pas été réglées avant le 31 décembre 2016.

Concernant les fonds propres d'un montant de 88 273 €, ils résultent du report à nouveau de 2015 (91 009 €) et du résultat de l'exercice 2016 (- 2 736 €).

CONCLUSION :

L'exercice 2016 fait apparaître une exécution du budget inférieure aux prévisions pour les produits comme pour les charges.

Pour ce qui concerne les produits, plusieurs collectivités n'ont pas alloué les subventions demandées, et pour ce qui concerne les charges, certaines dépenses ont été engagées en 2016 et ne seront totalement consommées qu'en 2017.

Une trésorerie significative permettra à l'association de couvrir ses charges jusqu'au versement des subventions 2016 qui n'intervient pour la plupart qu'au 2^e semestre.

Il est signalé qu'une revalorisation du bénévolat a été réalisée à la suite de remarques formulées par certains membres lors de l'assemblée générale du 28 avril 2016.

La CLI de Cadarache demeure l'une des CLI sous statut associatif les mieux dotées au niveau national. Cela lui permet de remplir de façon satisfaisante la mission qui lui est confiée par la loi.

Il faut cependant souligner le caractère fragile et aléatoire d'un financement reposant sur les seules subventions et qui dépend de ce fait du bon vouloir des collectivités publiques.

Comme les années précédentes, il faut déplorer que la disposition de l'article L125-31 du code de l'environnement prévoyant que les CLI dotées de la personnalité juridique peuvent recevoir une partie du produit de la taxe sur les INB (Installations Nucléaires de Base), ne soit toujours pas mise en œuvre, malgré les démarches entreprises par l'Association nationale des CLI (ANCCLI) auprès des pouvoirs publics. Ce blocage devient de plus en plus préjudiciable compte tenu des restrictions budgétaires qui touchent toutes les collectivités.

Patrick MERCIER
Trésorier de la CLI